

3L PASSION HOLDING

EURL au capital de 600 000 euros
Siège social : 6 Rue René Martrenchar
33150 Cenon
837 489 491 R.C.S. BORDEAUX

(Ci-après la « **Société** »)

**EXTRAIT DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
RELATIVES À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025**

DÉCISION N° 2 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

L'Associée Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 162 708,47 euros de la manière suivante :

- Au report à nouveau : 162 708,47 euros.

Extrait certifié conforme aux décisions de l'Associée unique du 30 juin 2026.

La Gérance

Madame Jessica GOMPLEWICZ-MILOT

Signé par :


A6BA47AA69B74AF...

3L PASSION HOLDING

EURL au capital de 600 000 euros
Siège social : 6 Rue René Martrenchar
33150 Cenon
837 489 491 R.C.S. BORDEAUX

Bilan comptable
Certifié conforme

La Gérante,

Madame Jessica GOMPLEWICZ-MILOT

Signé par :

A6BA47AA69B74AF...

Désignation de l'entreprise										EURL 3L PASSION HOLDING										Néant		*			
Adresse de l'entreprise										19 Rue Guerlande 33360 CAMBLANES ET MEYNAC															
Numéro SIRET*										83748949100022															
Durée de l'exercice en nombre de mois*										12		Durée de l'exercice précédent*										12			
																				Exercice N clos le		31/12/2025			
ACTIF										Brut										Amortissements-Provisions		Net			
										1												2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations		Fonds commercial*		010		600		012		600		1 671												
	incorporelles		Autres*		014		600		016		600		311 181												
	Immobilisations corporelles*				028		5 765		030		4 093		312 852												
	Immobilisations financières* (1)				040		946 720		042		635 539														
	Total I (5)				044		953 085		048		640 232														
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050				052																	
		Marchandises *		060				062																	
	Avances et acomptes versés sur commandes				064				066																
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*		068		8		070				8													
		Autres* (3)		072		185 589		074				185 589													
	Charges constatées d'avance *				092		7 499		094				7 499												
	Valeurs mobilières de placement				080				082																
	Disponibilités				084		725 504		086				725 504												
	Total II				096		918 602		098				918 602												
	Total général (I + II)				110		1 871 687		112		640 232		1 231 454												
PASSIF										Exercice N										NET		1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120		600 000																		
	Écarts de réévaluation				124																				
	Réserve légale				126		60 000																		
	Réserves réglementées*				130																				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*				131																				
	Report à nouveau				134		366 980																		
	Résultat de l'exercice				136		162 708																		
	Subventions d'investissement				137																				
	Provisions réglementées				140																				
	Total I				142		1 189 689																		
Provisions pour risques et charges										Total II		154													
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156																				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164																				
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166		5 917																		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)				169		124																		
	Comptes courants d'associés				173		31 561																		
	Autres dettes				175		600																		
	Produits constatés d'avance				174																				
Total III										176		41 765													
Total général (I + II + III)										180		1 231 454													
RENVOS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193				(4)		Dont dettes à plus d'un an		195													
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197				(5)		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*		182		30 998											
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs		199		102 653				Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*		184		495 559											

3L PASSION HOLDING

EURL au capital de 600 000 euros
Siège social : 6 Rue René Martrenchar
33150 Cenon
837 489 491 R.C.S. BORDEAUX

Compte de résultat
Certifié conforme

La Gérante,

Madame Jessica GOMPLEWICZ-MILOT

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice clos le
31/12/2025

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export		209		210					
	Production vendue	biens	et livraisons		215		214					
		services*	intracommunautaires		217		218	18 620				
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires,)							222				
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production							224				
	Subventions d'exploitation reçues							226				
	Autres produits							230	495 563			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232	514 184			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)							234				
	Variation de stocks (marchandises)*							236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)							238				
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*							240				
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : 9 926 – mobilier : – immobilier :)							242	56 329			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)							244	124			
	Rémunérations du personnel*							250	40 539			
	Cotisations sociales (cf. renvoi 380) (dont cotisations personnelles de l'exploitant 380 7 758)							252	7 758			
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1–2° al.3 du CGI) 255)							254	1 195			
	Dotations aux dépréciations							256				
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259				262	325 837			
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260								
	Total des charges d'exploitation (II)							264	431 784			
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)								270	82 400			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)							280	720 079			
	Produits exceptionnels (IV)							290				
	Charges financières (V)							294	639 771			
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347				300				
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348								
	Impôts sur les bénéfices* (VII)							306				
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)								310	162 708			
B - RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2			312	162 708	314				
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316						
	Amortissements excédentaires (art. 39–4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318						
	Provisions non déductibles*					322						
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)					324	124					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	702 311					
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D))					249	251						
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999							
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997						
	Entreprises nouvelles (44. sexies)		986		ZFU (44. octies A)	987				342		
	ZRD (44. terdecies)		127		JEI (44. sexies A)	989						
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)		991		ZRR (44.quindecies)	138						
	ZFANG (44 quaterdecies)		345		(FRR) France Ruralités Revitalisation (44 quindecies A)	181						
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)		992		Investissements et souscriptions outre-mer	344						
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit		346		Zone de développement prioritaire (44 sepdecies)	993				350	925 520
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)		655		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648					
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		643		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990					
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		645		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649					
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		647		Déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641					
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352				354	60 376	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :					356						
	Déficits antérieurs reportables : *.....13 615.....dont imputés sur le résultat :							360				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370		372	60 376				

3L PASSION HOLDING

EURL au capital de 600 000 euros
Siège social : 6 Rue René Martrenchar
33150 Cenon
837 489 491 R.C.S. BORDEAUX

Annexes

Certifié conforme

La Gérante,

Madame Jessica GOMPLEWICZ-MILOT

ETATS FINANCIERS

2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL 3L PASSION HOLDING

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 1 231 455 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 162 708 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/03/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice. Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel

Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique de transferts de charges

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :